ENVOLYS

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 DECLAREE A LA PREFECTURE DU RHONE
SIEGE SOCIAL : LYON (69001)
9 QUAI JEAN MOULIN

RNA W691061709

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
et le trente juin,
à quinze heures,

Les membres de l'association dénommée ENVOLYS dont le siège social est à LYON (69001), 9 quai Jean Moulin, se sont réunis en assemblée générale, au siège social, conformément aux dispositions des statuts.

La société M'FI CONSEILS, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée.

Monsieur Philippe DE TESTA préside la séance en sa qualité de Président de l'association ; Monsieur Patrick BLAY est Secrétaire de séance en sa qualité de Trésorier de l'association.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- ✓ la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- ✓ les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 arrêtés par le Bureau ;
- ✓ les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

ORDRE DU JOUR

1) Bilan de l'exercice écoulé.
2) Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes.
3) Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
4) Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours.
5) Nomination d'un Trésorier.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - BILAN DE L'EXERCICE ECOULE

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022, en présentant le rapport du Bureau sur la gestion et les activités de l'association en cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet de l'association,
- les activités de l'association,
- les évènements organisés,
- le fonctionnement de l'association,
- les membres de l'association,
- les ressources et les dépenses,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEUXIEME RESOLUTION - EXAMEN DES RAPPORTS ET COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE ECOULE, APPROBATION DE CES COMPTES

Le président donne la parole au trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé.

Son exposé porte notamment sur les produits, charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de 762 325 euros de produits et un montant total de charges de 728 997 euros.

Ainsi, compte tenu d'un résultat financier positif de 948 euros et de l'absence de résultat exceptionnel, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice qui s'établit à 834,23 euros.

Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de 623 287 euros à l'actif et au passif.

Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été arrêtés par le Bureau.

Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un total de bilan de 641 314 euros, des produits de 762 325 euros, un montant total de 728 997 euros de charges et un résultat de 834,23 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

Le président indique que le Bureau propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : la somme de 834,23 euros en totalité en diminution du compte « *Report à nouveau débiteur* ».

Le président et le trésorier se proposent de donner toutes informations et explications requises.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : la somme de 834,23 euros en totalité en diminution du compte « *Report à nouveau débiteur* ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUATRIEME RESOLUTION - STRATEGIE, PROGRAMME ET PROJETS POUR L'EXERCICE EN COURS

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le Bureau.

Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

Le président évoque ensuite le programme et les projets de l'association pour l'exercice en cours qui pourraient être impactés par la crise sanitaire actuelle.

Il invite les membres de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN TRESORIER

L'assemblée générale décide de procéder à la nomination d'un Trésorier en remplacement de Monsieur Patrick BLAY à savoir :

- Monsieur Nicolas DE TESTA, né le 30 septembre 1990 à SAINT PRIEST et demeurant à CHARBONNIERES LES BAINS (69260), 2 chemin des Verrières, Allée F

pour une durée indéterminée, soit jusqu'à ce que décision contraire soit prise.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

SIXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

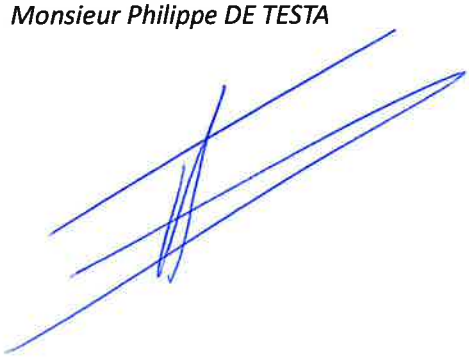
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président et le Trésorier de l'association.

Le Président
Monsieur Philippe DE TESTA



Le Secrétaire de Séance
Monsieur Patrick BLAY



Exco Hesio

4 Place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE CEDEX

Tél. 04.77.44.83.70
exco.hesio@exco.fr
www.exco.fr

Jean-Michel BOSIO
Clément CHABOUD
Olivier COMTE
Jérôme LAMY
Sylvie MIVIERE
Christophe TERRAS
François-Régis VIGNON
Frédéric VILLARS
Haithem ZAIED

34 rue de Roanne
42510 BALBIGNY
Tél. 04 81 63 00 46
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République
69430 BEAUJEU
Tél. 04 74 04 88 27
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 18 18
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 CHAUFFAILLES
Tél. 03 85 26 10 51
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Charmes
71160 DIGOIN
Tél. 03 85 53 10 87
hesio.digoin@exco.fr

6 rue de la Genette
Zone industrielle
71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 05 42
hesio.laclayette@exco.fr

210 chemin du Paisy
Le Trinôme – Bâtiment B
69760 LIMONEST
Tél : 03 85 81 62 70
hesio.lyon@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 04 37 49 15 80
hesio.paray@exco.fr

ENVOLYS

Association Loi 1901

Siège social : **9 Quai Jean Moulin**
69001 LYON

SIRET : **395 356 405 00047**– APE : **7830Z**
N° RNA : **W691061709**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

ENVOLYS

Association Loi 1901

Siège social : **9 Quai Jean Moulin**
69001 LYON

SIRET : **395 356 405 00047** – APE : **7830Z**
N° RNA : **W691061709**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembree 2022

A l'assemblée générale de l'association ENVOLYS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association ENVOLYS** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes ainsi que leur mise en œuvre. Nous avons également effectué une revue des hypothèses retenues.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D. 441-6 du Code de commerce puis en application de l'article L .441-6.1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport du bureau sur la gestion et les activités de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LIMONEST – le 16 juin 2023.

Le Commissaire aux Comptes
SAS EXCO HESIO LYON

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

Clément CHABOUD

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	200	200				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	33 033	17 827	15 206	15 464	258-	1.67-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 800		3 800	1 284	2 516	195.95
	Total II	37 033	18 027	19 006	16 748	2 258	13.48
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	230 858		230 858	161 185	69 673	43.23
	Autres créances	177 909		177 909	299 758	121 849-	40.65-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	193 083		193 083	169 877	23 206	13.66
	Charges constatées d'avance (3)	2 431		2 431	5 555	3 124-	56.23-
	Total III	604 281		604 281	636 375	32 094-	5.04-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	641 314	18 027	623 287	653 124	29 836-	4.57-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 3 800
(3) Dont à plus d'un an

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 167 647)	167 647	167 647		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	42 668-	33 514-	9 154-	27.31-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	834	9 154-	9 988	109.11
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	125 813	124 979	834	0.67
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	11	16	4-	26.11-
	Emprunts et dettes financières diverses	6 255	6 174	81	1.32
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 735	225 980	188 245-	83.30-
	Dettes fiscales et sociales	33 742	35 686	1 945-	5.45-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	419 731	260 289	159 442	61.26
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	497 474	528 145	30 670-	5.81-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	623 287	653 124	29 836-	4.57-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 497 474 528 145

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 623 287.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 762 324.70 Euros et dégageant un excédent de 834.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Une provision est constituée au passif du bilan. Elle correspond aux sommes individualisées dues aux porteurs de projets à la date du 31 Décembre 2022.

L'indemnité des congés payés est versée tous les mois aux porteurs de projets.

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	200		
Installations générales agencements aménagements divers	7 178		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 055		7 167
TOTAL	34 233		7 167
Prêts, autres immobilisations financières	1 284		2 516
TOTAL	1 284		2 516
TOTAL GENERAL	35 717		9 683

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			200	200
Installations générales agencements aménagements divers			7 178	7 178
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 367	25 855	25 855
TOTAL		8 367	33 033	33 033
Prêts, autres immobilisations financières			3 800	3 800
TOTAL			3 800	3 800
TOTAL GENERAL		8 367	37 033	37 033

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	200			200
Installations générales agencements aménagements divers	2 871	1 436		4 307
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 898	5 990	8 367	13 520
TOTAL	18 769	7 425	8 367	17 827
TOTAL GENERAL	18 969	7 425	8 367	18 027

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 436				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 990				
TOTAL	7 425				
TOTAL GENERAL	7 425				

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	167 647				167 647
Report à nouveau	33 514-			9 154	42 668-
Excédent ou déficit de l'exercice	9 154-	9 154	834	0-	834
Situation nette	124 979		834	0-	125 813
TOTAL I	124 979	9 154	834	9 154	125 813

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	167 647							167 647
Report à nouveau	33 514-					9 154		42 668-
Excédent ou déficit de l'exercice	9 154-	9 154		834		0-		834
TOTAL	124 979	9 154		834		9 154		125 813

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 800	3 800	
Autres créances clients	230 858	230 858	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 888	5 888	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 303	1 303	
Divers état et autres collectivités publiques	170 197	170 197	
Débiteurs divers	521	521	
Charges constatées d'avance	2 431	2 431	
TOTAL	414 998	414 998	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	11	11		
Emprunts et dettes financières divers	6 255	6 255		
Fournisseurs et comptes rattachés	37 735	37 735		
Personnel et comptes rattachés	9 445	9 445		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 690	22 690		
Taxe sur la valeur ajoutée	78	78		
Autres impôts taxes et assimilés	1 529	1 529		
Autres dettes	419 731	419 731		
TOTAL	497 474	497 474		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	834			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	753			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	200	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements		
Installations techniques		
Matériels et outillages		
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	de 3 ans
Mobilier	Linéaire	de 4 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	153 632
Autres créances	170 197
Disponibilités	1 097
Total	324 926

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 391
Dettes fiscales et sociales	13 743
Autres dettes	149
Total	51 294

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 431
Total	2 431

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	8
Total	10

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 300 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	1 270
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	439
Engagement total		1 709

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Hypothèses de calculs retenues

- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- Turn over faible
- Taux d'augmentation des salaires de 1%
- Taux d'actualisation de 3.7%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		1 709	

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 4
Permanence ou changement de méthodes 4
Informations générales complémentaires 4

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 5
Etat des amortissements 5
Tableau de variation des fonds propres 6
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public 7
Etat des échéances des créances et des dettes 8
Autres immobilisations incorporelles 8
Evaluation des immobilisations corporelles 8
Evaluation des amortissements 9
Evaluation des créances et des dettes 9
Dépréciation des créances 9
Disponibilités en Euros 9
Produits à recevoir 9
Charges à payer 9
Charges et produits constatés d'avance 10

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen 10
Honoraires des commissaires aux comptes 10

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites 10

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

NA = Non Applicable NS = Non significative